

CHARTRE QUALITE – ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

La charte qualité ENVOLL CONSEIL & FORMATION, dans le respect du code du travail, a pour objectif de formaliser le cadre de notre démarche qualité des prestations de bilan de compétences.

ENVOLL CONSEIL & FORMATION s'engage à :

1. Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration d'un ou de projet(s) professionnel(s) personnalisé(s) définissant des stratégies d'action et les axes de progrès correspondants.
2. Organiser la première rencontre avec le consultant expérimenté qui conduira le bilan. L'informer de façon claire et précise sur le centre de bilan, les méthodes et les outils utilisés, le déroulement du bilan, l'aider à préciser ses motivations, ses attentes, vérifier avec lui l'adéquation entre sa demande et la démarche.
3. Créer une relation avec le bénéficiaire qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de son bilan.
4. Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés aux objectifs du bénéficiaire et assurer un nombre suffisant d'heures d'entretien individuel pour une prestation étalée dans le temps
5. Aider le bénéficiaire à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme exploitable sur le marché du travail. Faciliter son information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et des lieux ressources.
6. Soumettre au bénéficiaire un document de synthèse conforme aux indications réglementaires et lui rappeler qu'il est l'unique propriétaire de ce document qu'il pourra communiquer ou non à des tiers.
7. Evaluer avec le bénéficiaire la qualité de la prestation et proposer un suivi de bilan de compétences dans les mois qui suivent.
8. S'entourer de conseillers bilans expérimentés au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant le cas échéant, sur un réseau de conseillers externes. Faciliter la formation ou l'information de ses collaborateurs afin de progresser dans la qualité des prestations fournies.
9. Respecter la réglementation relative au bilan de compétences et notamment la confidentialité des informations communiquées. Garantir la stricte confidentialité de la démarche et des informations recueillies tout au long du processus.
10. S'engage à mettre à disposition l'ensemble des moyens dédiés au bilan de compétences ainsi qu'un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges est prévu.
11. Respecter le code de déontologie ENVOLL CONSEIL & FORMATION.